



Ecna Sainte - Elisabeth

Ecole de Soins Infirmiers

Place Louise Godin, 15 - 5000 NAMUR - 081/72.34.80.

Infirmier(ère) hospitalier(ère)

Devenir infirmier(e) hospitalier(e)
en 3 ans et demi

<http://www.ecnas-sainte-elisabeth.be>

Mars 2018

SOMMAIRE

1. La profession d’infirmier(e)	p.2
2. Etudes organisées par l’institut	p.3
3. Formation	p.4
3.1. <u>Généralités – programmes</u>	p.4
3.2. <u>Organisation des cours</u>	p.7
3.3. <u>Organisation des stages</u>	p.7
3.4. <u>Autres activités</u>	p.10
4. Services offerts par l’école	p.11
4.1. <u>Pédagogie</u>	p.11
4.2. <u>Restauration</u>	p.11
4.3. <u>Centre de documentation</u>	p.12
4.4. <u>NaSim (Namur Simulation)</u>	p.12
4.5. <u>Accès internet</u>	p.12
4.6. <u>Centre PMS</u>	p.12
4.7. <u>Assurances</u>	p.12
5. Inscriptions	p.13
5.1. <u>Ouverture de l’école</u>	p.13
5.2. <u>Etapas pour procéder à une inscription</u>	p.13
5.2.1. <u>Modalités de pré-inscription</u>	p.13
- Constitution du dossier	p.14
- Conditions médicales	p.18
5.2.2. <u>Modalités inscription définitive</u>	p.19
5.2.3. <u>Frais de scolarité</u>	p.19
5.2.4. <u>Confirmation inscription définitive</u>	p.21
6. Divers	p.22
6.1. <u>Uniforme</u>	p.22
6.2. <u>Syllabi – livres</u>	p.22
6.3. <u>Divers</u>	p.22
7. Plan d’accès	p.23

1. LA PROFESSION D'INFIRMIER(ERE)

Le métier d'infirmier(ère) est une profession qui exige des compétences tant au niveau de la compréhension que de l'exécution des activités propres à cette profession (liste d'actes) et de la communication.

Le praticien aura comme mission de répondre de manière personnalisée aux besoins biologiques, psychologiques, sociaux et environnementaux propres à chaque être humain et ce, à toutes les étapes de la vie.

La profession permet une certaine polyvalence : travail en institutions hospitalières mais aussi en maisons de repos, en polycliniques (consultations), en soins palliatifs, en maisons d'accueil pour moins valides, en crèche ou dans le milieu de l'enfance, en soins à domicile en tant que salarié(e) ou travailleur indépendant (infirmier(ère) libérale), ...

La demande d'infirmier(ère)s diplômé(e)s reste très importante, le gouvernement a donc mis certaines mesures en place pour favoriser la reprise des études :

➤ Forem

La dispense pour reprise d'études est un dispositif qui permet aux chômeurs complets indemnisés en Belgique de reprendre des études d'infirmier tout en conservant leurs allocations de chômage, et en étant dispensés de certaines obligations vis-à-vis des services publics de l'emploi (recherche active d'un emploi).

✉ dispenses@forem.be

➤ Projet 600

Le projet de formation en art infirmier, ou projet 600, est destiné aux travailleurs des secteurs fédéraux de la santé. Il offre aux candidats qui répondent aux critères de sélection, la possibilité d'entamer des études d'infirmier(ère) tout en maintenant sa rémunération et son ancienneté.

2. ETUDES ORGANISEES PAR L'INSTITUT

L'ECNAS Sainte-Elisabeth est un établissement secondaire qui organise le quatrième degré de l'enseignement professionnel complémentaire en soins infirmiers.

Les études d'infirmier(ère) débutent après la réussite de la sixième année d'études secondaires (générales, techniques ou professionnelles) ou un titre équivalent et comprennent une formation répartie sur trois années scolaires et demie.

Au terme d'une première année réussie dans son intégralité (cours et stages), les élèves sont assimilés au titre d'aide-soignant conformément à la législation Belge et peuvent obtenir un numéro INAMI pour exercer cette profession en Belgique.

Au terme de la formation complète, les élèves reçoivent un brevet d'Infirmier(ère) Hospitalier(ère) conformément à la législation en vigueur. Ce titre est, à ce jour, conforme aux prescrits européens.

3. FORMATION

3.1. Généralités - programmes

Le programme et le nombre d'heures de cours et de stages sont définis par un cadre européen.

La formation d'Infirmier(ère) Hospitalier(ère) dure trois ans et demi et prévoit, dès la première année, une formation pratique très importante (520 heures),

Programme annuel des études d'Infirmier(ère) Hospitalier(ère)

Les élèves qui, en septembre 2018, seront inscrits en première, en deuxième ou en troisième année dépendent tous de la nouvelle législation (durée des études 3 ans et demi).

	1ère	2ème	3ème	3 ^{ème} C.	Total
Enseignement théorique					
Sciences infirmières	504 P 420 H	408 P 340 H	360 P 300 H	- -	1272 P 1060 H
Sciences fondamentales	192 P 160 H	216 P 180 H	144 P 120 H	- -	552 P 460 H
Sciences sociales	48 P 40 H	72 P 60 H	48 P 40 H	- -	168 P 140 H
Au choix de l'établissement	120 P 100 H	96 P 80 H	96 P 80 H	- -	312 P 260 H
Méthodologie, travaux personnels et recherche	48 P 40 H	48 P 40 H	48 P 40 H	- -	144 P 120 H
Total théorie	912 P 760 H	840 P 700 H	696 P 580 H	- -	2448 P 2040 H
Enseignement pratique					
Stages	624 P 520 H	696 P 580 H	840 P 700 H	800 P 666 H	2960 P 2466 H
Travail de synthèse					
Travail de synthèse				120 P 100 H	120 P 100 H
TOTAL	1536 P 1280 H	1536 P 1280 H	1536 P 1280 H	920 P 766 H	5528 P 4606 H

P: Périodes - H: Heures

Programme de cours hebdomadaire

Le programme repris à la page suivante est donné à titre indicatif. Le programme peut-être modifié annuellement en fonction de la législation, du programme de la Fédération de l'Enseignement Catholique et des choix pédagogiques de l'école.

La grille reprend, pour chaque intitulé de cours, le nombre de périodes prévues par semaine. Il s'agit d'une moyenne hebdomadaire. Les semaines sont organisées par « bloc » qui alternent cours et stages pendant au moins deux semaines consécutives.

Une journée de cours est répartie en 4 X 2 périodes (entre 8H30 et 16H30).

Une journée de stage compte, en général 8H30 de prestation, l'horaire est variable.

Des informations complémentaires figurent en page 7.

Programme de cours hebdomadaire en périodes

	1ère IH	2ème IH	3ème IH
FORMATION THEORIQUE			
Sciences infirmières			
Orientation et éthique de la profession	0,75	0,5	0,5
Principes généraux de santé et de soins infirmiers	2,75	1,5	0,75
Soins généraux	6,25	0,75	0,25
Médecine générale et spécialités médicales	1,75	3,5	3,5
Chirurgie générale et spécialités chirurgicales	0	3	3
Puériculture et pédiatrie	0,5	0,5	0
Hygiène et soins à la mère et au nouveau-né	0,25	0,75	0
Santé mentale et psychiatrie	0	0,75	0,5
Soins aux personnes âgées et gériatrie	1	0,5	0,5
Soins à domicile	0	0	0,75
Total sciences infirmières	13,25	11,75	9,75
Sciences fondamentales			
Anatomie – physiologie, biophysique, biochimie	2,75	0	0
Médecine générale et spécialités y compris gériatrie	0	2,25	1,25
Chirurgie générale et spécialités	0	1,25	1,5
Pédiatrie	0	0,25	0
Obstétrique	0	0,5	0
Psychiatrie	0	0,5	0,25
Bactériologie, virologie et parasitologie y compris immunologie	0,5	0,25	0
Diététique	0,5	0,25	0,25
Etude de l'environnement	0,25	0	0,25
Hygiène professionnelle et hospitalière	0,75	0,25	0
Prévention et prophylaxie	0,25	0	0
Pharmacologie	0,75	0	0
Total sciences fondamentales	5,75	5,5	3,5
Sciences sociales			
Sociologie	0,5	0,5	0,5
Psychologie	0,75	0,75	0,5
Principes d'administration	0,25	0	0,5
Principes d'enseignement et d'éducation à la santé	0	0,5	0,5
Législation sociale et sanitaire	0,25	0,25	0,25
Aspects juridiques de la profession	0,25	0,25	0,5
Total sciences sociales	2	2,25	2,75
Méthodologie, travaux personnels et recherche	1,5	1,5	1,5
Total formation théorique	22,5	21	17,50
FORMATION PRATIQUE			
Enseignement infirmier clinique	16	17,5	21
Total formation pratique	16	17,5	21
Total	38,5	38,5	38,5

3.2. Organisation des cours

Les activités de cours sont organisées du lundi au vendredi; le calendrier est distribué à chaque élève en début d'année.

Les cours généraux sont dispensés dans des classes-auditoires. Elles sont équipées de matériel multimédia.

Les cours de pratique professionnelle sont donnés en groupes restreints (environ 20 à 25 étudiants) et sont dispensés dans des locaux spécifiques avec lits et mannequins de soins.

3.3. Organisation des stages

Généralités

L'école établit le programme des stages des étudiants selon la législation en vigueur et détermine les lieux où l'étudiant devra se rendre durant sa formation. Les stages sont organisés par modules de 2 à 4 semaines dans les institutions dont la liste (non exhaustive) est reprise page 8. L'étudiant a l'obligation de se conformer au choix de l'école.

Les horaires de stages sont organisés en fonction des institutions.

Les élèves travaillent sous l'encadrement de professionnels du terrain et d'un(e) infirmier(ère) professeur.

Les frais de déplacement pour se rendre sur les lieux de stages sont à charge **exclusive** des élèves. L'achat et l'entretien de la tenue de stage sont également à charge **exclusive** de l'élève.

Dans le cadre de la protection médicale des stagiaires, les étudiants doivent passer une visite médicale à la médecine du travail.

L'organisation des stages peut être revue en début d'année en fonction du nombre d'élèves inscrits et des places de stages disponibles.

Stages de première année :

Les stages (624 périodes ou 520 heures au total) débutent en octobre et sont répartis en 4 modules de 3 semaines :

Les stages peuvent être organisés dans les lieux suivants :

- maisons de repos,
- maisons de repos et de soins,
- crèche ou école maternelle,
- services médico-chirurgicaux.

Stages de deuxième année :

Les stages (696 périodes ou 580 heures au total) débutent en octobre.

Les stages peuvent être organisés dans les disciplines suivantes :

- médecine
- chirurgie,
- santé mentale – psychiatrie,
- gériatrie.

A partir de la deuxième année, l'élève est amené à prêter des week-ends de stage.

Stages de troisième année :

Les stages (840 périodes ou 700H au total) débutent en septembre. Chaque élève effectue les stages suivants :

- médecine : 4 semaines,
- chirurgie : 4 semaines,
- soins à domicile : 2 semaines,
- santé mentale - psychiatrie : 2 semaines,
- gériatrie : 2 semaines,
- stage à « option » (déterminé par l'école) : 2 semaines.

L'étudiant doit prester 4 à 8 nuits sur l'ensemble de l'année scolaire et est amené à prester des week-ends.

Lieux de stages (à titre indicatif)

Clinique et Maternité Sainte-Elisabeth (B5000 Namur)
Centre Hospitalier Régional (B5000 Namur)
Cliniques Saint-Luc (B5004 Bouge)
Centre Hospitalier Universitaire Mont-Godinne (B5530 Yvoir)
Clinique Notre-Dame de Grâce (B6041 Gosselies)
Centre William Lennox (B1340 Ottignies)
Hôpital psychiatrique du Beau Vallon (B5002 Saint-Servais)
Hôpital neuropsychiatrique Saint-Martin (B5100 Dave)
Foyer Sainte-Anne (B5000 Namur)
Home Saint-Joseph (B5000 Namur)
Home Saint-Joseph (B5020 Temploux)
Home « La Charmille » (B5030 Gembloux)
Home « Les Charmilles (B5060 Auvelais)
Résidence Saint-Joseph (B5031 Grand-Leez)
Maison de repos d'Harscamp (B5000 Namur)
Grand Pré (B5150 Wépion)
Le Clair Séjour (B5000 Namur)
La Closière (B5002 Saint-Servais)
Les Chardonnerets (B5100 Jambes)
Foyer Saint-François (B5000 Namur)
Perce-Neige (B5100 Jambes)
Centre d'Accueil de Bouge (B5004 Bouge)
Centre de soins Sainte-Barbe - MRS La Villette (B5300 Andenne)
Résidence Val des Séniors (B6921 Chanly)
La Pairelle (B5100 Wépion)
Institut Saint-Thomas (B5170 Lustin)
Le Fontiloy (B5001 Belgrade)
Au Bon Vieux Temps (B1435 Hévillers)
Résidence Les Sittelles (B1450 Chastre)
Centre Sainte-Thérèse (B5590 Ciney)
L'Etrier d'Argent (B5140 Sombreffe)
Home Dejaifve (B5670 Fosses-la-Ville)
Les Jours Heureux (B5310 Longchamps)
Résidence Les Sorbiers (B5310 Bolinne)
Résidence Churchill (B5500 Dinant)
Maison de Repos Van Cutsem (B5190 Jemeppe-Sur-Sambre)

Résidence les VII Voyes (B5020 Vedrin)
Résidence Saint-Charles (B5300 Landenne)
La Tonnelle (B4280 Hannut)
Le Cèdre Bleu (B1370 Jodoigne)
Résidence « Les Lauriers (B5000 Namur)
La Méridienne (B5081 Meux)
Le Hesbin (B4219 Wasseiges)
Le Gai Logis (B5060 Auvelais)
MRS Sacré-Cœur (B5590 Ciney)
Le Ry du Chevreuil (B5310 Leuze)
MRS Sainte-Anne (B5500 Dinant)
Crèche Notre-Dame (B5000 Namur)
Maison d'enfants « A bord les matelots » (B5380 Marchovelette)
Ecole Fondamentale Saint-Aubain (B5000 Namur)
Ecole Communale d'Erpent (B5101 Erpent)
Ecole Communale Namur II (B5000 Namur)
Ecole Maternelle Notre-Dame (B5000 Namur)
Ecole Saint-Joseph (B5002 Saint-Servais)
Ecole du Sacré Cœur (B5002 Saint-Servais)
Ecole La Providence (B5002 Saint-Servais)
Ecole Sainte-Marie (B5100 Jambes)
Ecole Sainte-Marguerite (B5004 Bouge)
Soins à domicile : Croix Jaune et Blanche
Soins à domicile : Centrale de Soins à domicile

3.4. Autres activités

Chaque année, des visites, des activités scolaires et extra-scolaires sont organisées par l'équipe éducative.

Les visites organisées dans le cadre scolaire sont obligatoires et sont incluses dans les frais scolaires.

Des activités optionnelles peuvent également être organisées (en fonction des inscriptions) pendant les week-ends et/ou les vacances scolaires. Ces activités ne sont pas obligatoires et ne sont pas incluses dans les frais scolaires demandés en début d'année scolaire.

4. SERVICES OFFERTS PAR L'ÉCOLE

L'école, créée en 1921, veut conserver un climat chaleureux et une convivialité qui font, avec son enseignement, sa renommée.

4.1. Pédagogie

- Chambre particulière avec évier (eau chaude et froide).
- A chaque étage :
 - cabines de douches ;
 - cuisine commune entièrement équipée ;
 - salle de détente commune avec télévision.
- Lavoir dans l'établissement.
- Entrée en soirée et le week-end par porte sécurisée avec code d'accès.
- Possibilité de loger les week-ends et durant les vacances (sauf juillet et août).
- Service d'impression (payant).
- Loyer : 220 € par mois pendant 10 mois.
- Garantie locative : 440 €.
- Renseignements : Madame Tovar
 - ☎ 0032 (0)81 72 34 88
 - 🌐 <http://www.pedagogiesainteelisabeth.be>
 - ✉ pedagogie.paramedical@gmail.com

4.2. Restauration

- L'école ne dispose pas de restaurant ni de cafétéria mais propose plusieurs « espaces à manger », des fours à micro-ondes sont mis à la disposition des élèves.
- Distributeurs boissons chaudes et froides, friandises.
- Sandwicheries et snacks à proximité immédiate de l'école.
- Certaines institutions offrent des conditions spéciales (tarif personnel) aux stagiaires.

4.3. Centre de documentation

Les étudiants de l'école peuvent avoir accès à la bibliothèque du département paramédical Sainte-Elisabeth de l'HENALLUX. Le Centre de documentation est situé 39, rue Louis Loiseau (à 600 mètres de l'école) et permet la consultation de livres, revues et travaux de fin d'études spécialisés dans les soins infirmiers.

Le prêt des livres et revues pour une période limitée est gratuit moyennant caution. Accès à Internet gratuit (temps limité en cas d'affluence). Ventes de cartes sur place pour effectuer des copies ou pour imprimer des documents Internet.

4.4. NASIM (Namur Simulation)

Les étudiants ont, à partir de la deuxième année, accès pour certaines activités d'apprentissage au NaSim (centre de simulation organisé avec le département médical de l'HENALLUX). Ils sont encadrés par des professeurs formés spécifiquement aux techniques de l'apprentissage par simulation.

Le centre se situe à 600 mètres de l'école :

☰ <http://www.namursimulation.be/>

4.5. Accès Internet

Un accès WIFI gratuit (limité) est accessible aux étudiants de l'école.

4.6. Centre PMS

L'école est associée à un Centre Psycho-Médico-Social. Une permanence est organisée dans les locaux de l'école un après-midi par semaine et/ou sur rendez-vous.

4.7. Assurances

Une assurance, payée par l'école, couvre les accidents corporels et la responsabilité civile des étudiants lors de toutes les activités scolaires.

5. INSCRIPTIONS

5.1. Ouverture de l'école

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 8H00 à 17H00. Veuillez prendre note que l'école est fermée durant les congés scolaires (les dates des congés sont disponibles sur le site internet). ☎ 0032 (0)81 72 34 80 - 0032 (0)81 72 34 92.

Vous pouvez vous inscrire directement à l'école lors des journées « portes ouvertes » ou sur rendez-vous. Vous pouvez également télécharger les documents via notre site internet et suivre la procédure décrite ci-dessous.

5.2. Etapas pour procéder à une inscription

- 1. Préinscription – constitution du dossier**
- 2. Confirmation par l'école**
- 3. Paiement des frais scolaires**
- 4. Confirmation de l'inscription définitive**

5.2.1. Modalités à suivre pour procéder à une préinscription

- Il n'y a pas de concours d'entrée.
- Envoyez votre dossier complet (voir documents pages suivantes) par la poste. Indiquez clairement une adresse mail (en imprimé) et un numéro de téléphone où on peut vous joindre.
- **NE PAYEZ RIEN à ce stade.** A la réception de votre dossier, vous serez contacté **par mail** par le secrétariat qui vérifiera vos données.

Pour toute demande spécifique ou pour le suivi d'un dossier en cours, contacter le secrétariat : ✉ secretariat.eleves@ecnas-sainte-elisabeth.be

Constitution du dossier : privilégier l'envoi du dossier complet en une seule fois.

Pour les élèves belges

- Une photocopie recto-verso de la **carte d'identité**.
- L'**attestation originale de réussite** (formule provisoire) pour les élèves qui auront terminé leurs études en juin ou septembre 2018.
- Une photocopie **certifiée conforme** (par l'administration communale) du **diplôme** homologué de fin de 6^{ème} année de l'enseignement secondaire pour les élèves qui ont terminé leurs études avant le mois de juin précédant la rentrée scolaire.
- Un **extrait d'acte de naissance original**.
- Un **extrait du casier judiciaire modèle 2** datant de moins de 3 mois au jour de l'inscription (disponible à l'administration communale).
- Les **documents médicaux** :
 - un **certificat d'aptitude** (à télécharger sur le site Internet) complété par un médecin de votre choix;
 - une copie de la **carte des vaccinations**.
- Le **formulaire d'inscription** (à télécharger sur le site Internet).

Pour les élèves Français titulaires du Baccalauréat Général ou Technologique

Une **équivalence** de votre **diplôme** est **obligatoire**.

L'école se charge de la demander.

Vous devrez donc **payer les frais** relatifs à la demande d'équivalence **à l'école** (200 euros), une fois votre pré-inscription validée.


- Une photocopie recto verso de la **carte d'identité**.
- **2 copies** dont **1 certifiée conforme par la mairie** du **Baccalauréat** (n'oubliez pas de le **SIGNER**)
- **2 copies** dont **1 certifiée conforme par la mairie** du **relevé de notes**.
- **2 extraits d'acte de naissance originaux**.
- Un **extrait du casier judiciaire** datant de moins de 3 mois au jour de l'inscription à demander à la **Préfecture de Nantes**.
- Les **documents médicaux** :
 - un **certificat d'aptitude** complété par un médecin de votre choix (à télécharger sur le site Internet);
 - une copie du **relevé des vaccinations** (carnet de santé).
- Le **formulaire d'inscription** (à télécharger sur le site Internet).

Si vous avez déjà introduit une demande d'équivalence, veuillez contacter le secrétariat de l'école  secretariat.eleves@ecnas-sainte-elisabeth.be

Pour les élèves Français titulaires du Baccalauréat Professionnel ou du Brevet de Technicien Agricole

Une **équivalence** de votre **diplôme** est **OBLIGATOIRE** et doit **accompagner** votre **Baccalauréat** ou votre **BTA** lors de la **remise de votre dossier**.

Vous devez donc **introduire vous-même** la demande d'équivalence à la Fédération Wallonie Bruxelles et **payer les frais d'équivalence (200 euros) directement au service** des équivalences. Cette démarche doit être entreprise **longuement** avant la rentrée scolaire.

-  <http://www.equivalences.cfwb.be/>
 - envoi postal : Service des équivalences de l'enseignement obligatoire, rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles ;
 - prise de rendez-vous et dépôt du dossier : 02/690.86.86 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, rue Courtois, 4 à 1080 Bruxelles
-
- Une photocopie recto verso de la **carte d'identité**.
 - **L'équivalence originale** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir ci-dessus).
 - **1 copie certifiée conforme par la mairie du Baccalauréat** ou du BTA (n'oubliez pas de le **SIGNER**).
 - **1 copie certifiée conforme par la mairie du relevé de notes**.
 - **1 extrait d'acte de naissance original**.
 - Un **extrait du casier judiciaire** datant de moins de 3 mois au jour de l'inscription à demander à la **Préfecture de Nantes**.
 - Les **documents médicaux** :
 - un **certificat d'aptitude** complété par un médecin de votre choix (à télécharger sur le site internet);
 - une copie du **relevé des vaccinations** (carnet de santé).
 - Le **formulaire d'inscription** (à télécharger sur le site Internet).


Pour les autres élèves

Attention : aucun VISA n'est délivré par le Ministère des Affaires Etrangères pour les études d'Infirmier(ère) Hospitalier(ère)

- Un **titre de séjour valide** (pas nécessaire pour les membres de l'Union Européenne).

Une **équivalence** de votre **diplôme** est **OBLIGATOIRE** et doit **accompagner** votre **diplôme** lors de la **remise de votre dossier**.

Vous devez donc **introduire vous-même** la demande d'équivalence à la Fédération Wallonie Bruxelles et **payer les frais d'équivalence (200 euros) directement au service** des équivalences. Cette démarche doit être entreprise longuement avant la rentrée scolaire.

-  <http://www.equivalences.cfwb.be/>
 - envoi postal : Service des équivalences de l'enseignement obligatoire, rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles ;
 - prise de rendez-vous et dépôt du dossier : 02/690.86.86 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, rue Courtois, 4 à 1080 Bruxelles
- Une photocopie **certifiée conforme** du **diplôme de terminale. 1 extrait d'acte de naissance original**.
 - Un **extrait du casier judiciaire** datant de moins de 3 mois au jour de l'inscription à demander à la **Préfecture de Nantes**.
 - Les **documents médicaux** :
 - un **certificat d'aptitude** complété par un médecin de votre choix (à télécharger sur le site internet);
 - une copie du **relevé des vaccinations** (carnet de santé).
 - Le **formulaire d'inscription** (à télécharger sur le site Internet).

Pour les élèves souhaitant une inscription en 2^{ème} ou 3^{ème} année

Les inscriptions se font en fonction des places disponibles. Veuillez prendre contact avec le secrétariat qui vous donnera les modalités spécifiques à l'année demandée.

 secretariat.eleves@ecnas-sainte-elisabeth.be

Conditions médicales

La législation concernant les études d'Infirmier(ère) Hospitalier(ère) exige que les candidat(e)s soient médicalement aptes pour ce type d'études. Les vaccinations anti-tétanique, anti-poliomyélitique et anti-rubéoleuse (pour les jeunes filles) sont conseillées. La vaccination contre l'hépatite B est obligatoire. Il est vivement conseillé aux élèves vaccinés contre la tuberculose (BCG) de fournir une radio du thorax récente.

Vous devez fournir un certificat médical d'aptitude rédigé par un médecin de votre choix (à télécharger sur notre site internet).

Selon la législation en vigueur, vous devrez également vous soumettre à deux visites médicales en première année :

- la visite médicale assurée par le Service de Promotion de la Santé à l'École,
- la visite médicale à la médecine du travail.

Ces deux visites sont programmées par l'école et sont gratuites.

Dans le cadre de la législation Belge, les élèves enceintes ne seront pas autorisées à poursuivre les stages, elles pourront continuer à suivre les cours. Elles ne seront pas admises à présenter les examens pratiques de fin d'année et n'auront pas droit à la sanction des études.

5.2.2. Modalités à suivre pour valider l'inscription définitive :

- Une fois votre dossier reçu, le secrétariat vérifie que vos documents sont complets et vous contacte par mail sur l'adresse que vous avez indiquée sur le document d'inscription.
- **Vous devez répondre à ce mail dans les 10 jours ouvrables pour confirmer votre demande d'inscription définitive.**
- Vous devez payer les frais scolaires (150 € d'acompte) et éventuellement les frais d'équivalence (200 €, uniquement si c'est l'école qui s'en charge).

5.2.3. Frais de scolarité

Attention, pour rappel, les frais de scolarité ne peuvent être payés que lorsque vous en avez reçu l'autorisation par le secrétariat.

📖 Pour tous les élèves

- Les frais de scolarité s'élèvent à **300 €** pour l'ensemble de chaque année scolaire. pour **valider** votre **inscription**, **150 €** sont **versés à l'inscription** et sont **non remboursables** ;
- **150 €** sont versés **au plus tard le jour de la rentrée scolaire** ; un étalement des frais est possible (demande écrite et plan de financement).

Sont inclus dans les frais scolaires :

Les syllabi et notes de cours, les documents de stages, les journaliers pré-imprimés (y inclus les fardes), un badge d'identification, les assurances en responsabilité civile, le matériel à usage unique utilisé en salle de technique, les activités organisées dans le cadre scolaire, la carte d'étudiant, ...

Une pince, une paire de ciseaux et un stéthoscope (en première année).

Ne sont pas inclus dans les frais scolaires :

Les frais non mentionnés ci-dessus. Notamment les livres en première année, les tenues de stage, les frais de déplacement vers l'école et les lieux de stage, les frais relatifs à la demande d'équivalence pour les étudiants ne possédant pas un diplôme Belge, les frais relatifs au minerval élèves étrangers (hors C.E.), les activités extra-scolaires facultatives (non-obligatoires).

☞ Pour les élèves Français titulaires du Baccalauréat Général ou Technologique pour lesquels l'école introduit la demande d'équivalence

- **200 €** supplémentaires sont à verser à l'inscription sur le compte de l'école (frais équivalence).

☞ Pour les élèves Français titulaires d'un Baccalauréat professionnel ou un BTA ou pour les élèves qui ont terminé leur scolarité dans un autre pays.

- **Les frais d'équivalence sont à payer directement à la fédération Wallonie Bruxelles en même temps que l'introduction du dossier.**

☞ Pour les élèves étrangers (hors CEE) :

- **868 €** (en 2016) supplémentaires (à payer chaque année) représentant le minerval étranger reversé par l'école à la Fédération Wallonie-Bruxelles (somme à verser à l'inscription) ;
- exemptions :
 - parents au 1^{er} degré résidents en Belgique et justifiant un revenu financier régulier ;
 - réfugiés politiques reconnus en Belgique ;
 - personnes percevant des revenus du C.P.A.S. ;
 - autres : voir secrétariat

L'entièreté des frais doit être payée pour la rentrée scolaire.

Aucune attestation ni syllabi ne seront distribués avant le versement des frais de scolarité et/ou minerval.

Ces montants sont à payer sur le compte de l'Institut :

IBAN: BE02 0016 2652 9140

BIC : GEBABEBB

Intitulé du compte : ECNaS Sainte-Elisabeth / Soins infirmiers,
15, Place Godin à B5000 NAMUR

Intitulé de la banque :

BNP FORTIS PARIBAS

Agence : Rue Raymond Noël, 1 – B5170 BOIS-DE-VILLERS

Veiller à **noter en communication**: « Frais de scolarité + **Nom et Prénom de l'élève** »

Vous pouvez également payer au comptant au secrétariat.

Les chèques ne sont pas acceptés, inutile d'en envoyer par courrier.

5.2.4. Confirmation de l'inscription définitive

Une fois ces modalités remplies, et le paiement reçu sur le compte bancaire de l'école, le secrétariat vous enverra une confirmation de votre inscription **définitive** par mail (ou par courrier postal sur demande).

Les candidats peuvent également s'inscrire directement à l'école lors des journées portes ouvertes ou lors des permanences organisées fin juin, début juillet et fin août.

Attention, les inscriptions se font toujours en fonction des places de stage disponibles. Une fois ce nombre atteint, les candidats sont placés sur liste d'attente. Un étudiant qui a reçu un document

d'inscription définitive et qui répond aux prescrits légaux, a bien entendu, la certitude de pouvoir être intégré à la rentrée. L'élève a toutefois l'obligation de se présenter personnellement au secrétariat dans les jours qui précèdent la rentrée scolaire (voir document reçu lors de l'inscription définitive) faute de quoi la place n'est plus garantie.

6. DIVERS

6.1 Uniforme

Les **tenues de stage** sont **à charge de l'élève**, elles doivent correspondre au **modèle imposé** par l'école. Les modalités d'achat seront précisées lors de la rentrée scolaire. Il est conseillé d'avoir 2 tenues au départ (37 euros par tenue en janvier 2018).

6.2. Syllabi - Livres

Les **photocopies** des **syllabi** et **notes de cours** disponibles sont fournies par l'école et sont **incluses** dans les **frais scolaires**.

Les **livres** sont **à charge de l'élève**.

Quatre livres sont conseillés en première année (Vocabulaire des termes médicaux - Diagnostics Infirmiers - Pharmacologie exercices - Anatomie (100 euros au total pour les 4 livres en septembre 2017)).

Vous pouvez vous procurer ces livres dès le premier septembre à l'école ou les acheter via votre fournisseur habituel.

6.3. Divers

Le règlement d'ordre intérieur, le règlement des études et le projet d'établissement sont distribués à chaque élève en début d'année scolaire. Pour être régulièrement inscrit, chaque élève doit accepter, par écrit, de se conformer aux différents règlements.

Bourse d'études pour les élèves belges : les renseignements et formulaires sont à réclamer à l'école secondaire fréquentée avant l'inscription à l'école de soins infirmiers. Attention il y a lieu de demander les formulaires pour allocations d'études secondaires. Les étudiants qui auraient échoué dans l'enseignement supérieur

peuvent demander une nouvelle bourse d'études (demander les formulaires au secrétariat).

<http://www.allocations-etudes.cfwb.be/>

Aucune aide financière (études- logement- déplacements vers les lieux de stages) n'est accordée par la Belgique aux étudiants étrangers.

Les formulaires de demande d'abonnements scolaires et attestations diverses seront complétés lors de la rentrée scolaire.

7. PLAN D'ACCES

Namur est une ville universitaire, facilement accessible en voiture et en train. Au départ de la gare de Namur, le bus n°5 (direction Hayettes) fait halte devant la clinique.

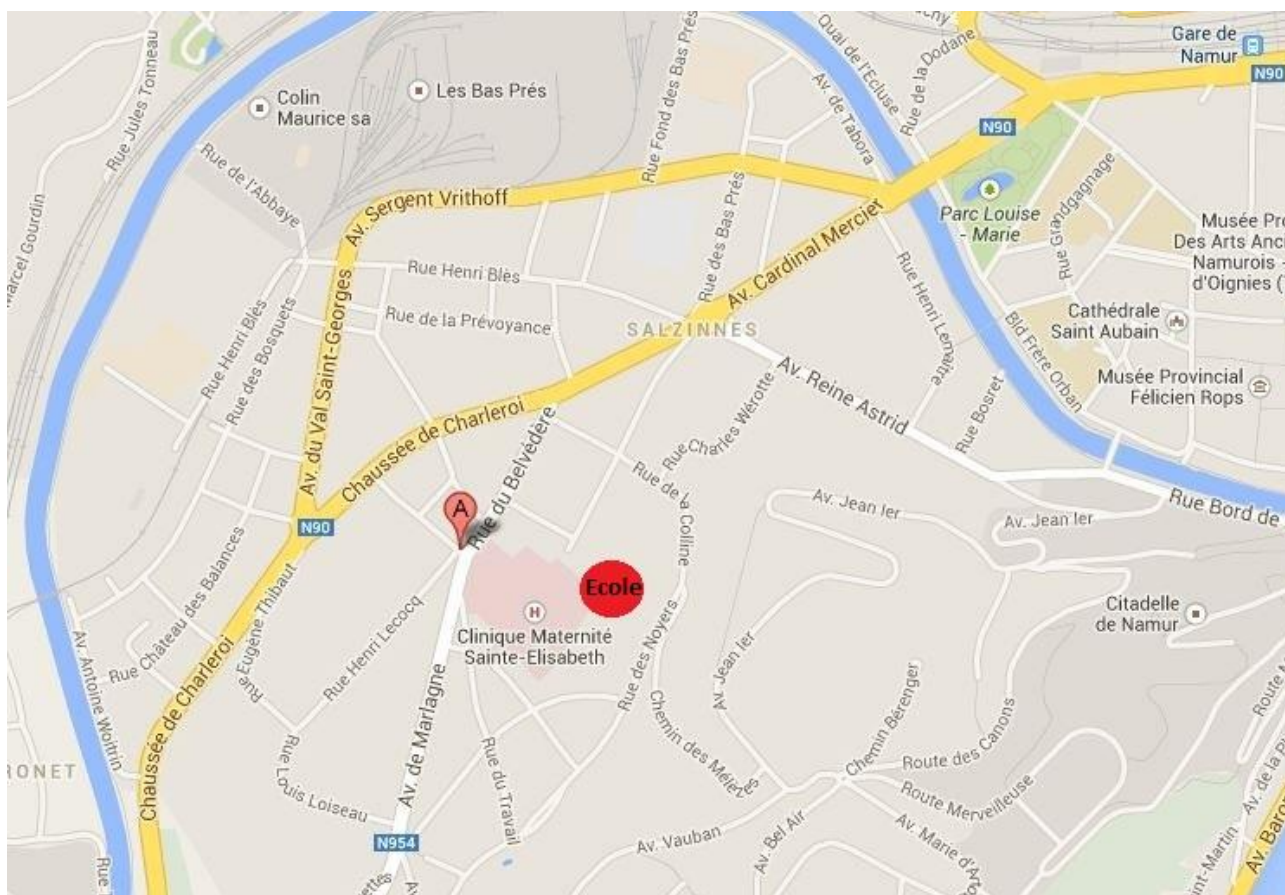
L'aéroport de Bruxelles Sud - Charleroi se situe à 33 Km, celui de Bruxelles Zaventem à 69 Km.



L'école se situe derrière la Clinique et Maternité Sainte-Elisabeth.

Adresse : 15 Place Louise Godin 5000 NAMUR

Coordonnées GPS : 50°27'33.9"N 4°50'43.7"E



DATES DE LA RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire a lieu la première semaine de septembre, la présence y est obligatoire.

- jeudi 6 septembre 2018 à 9H00 : deuxième et troisième année,
- jeudi 6 septembre 2018 à 13H00 : première année.